

Image not found or type unknown



Erreur sur surface de terrain

Par **chanchan99**, le **29/09/2016** à **23:05**

J'ai aquis une maison dans un lotissement en 1993 avec une surface de terrain de 300m² (terrain délimité par un grillage et haies). Les constructions dans le lotissement étant maintenant terminées et pour que ce lotissement soit remis à la commune, chaque parcelle doit être cadastrée. Or en mesurant le terrain, je constate qu'il ne fait pas 300 mais 360m². que va-t'il se passer ? Dois-je payer le surplus ? À qui ? À quel prix ? Alors que je l'ai acheté en l'état ! * il n'a jamais été borné
Merci pour votre réponse